

Celui-ci était révisable à l'issue des deux premières années du contrat, l'assureur a appliqué une augmentation de 20 % en raison notamment d'une évolution naturelle du marché de l'assurance, liée à plusieurs facteurs : l'accroissement des coûts de santé, la hausse des sinistres.

Cette revalorisation tarifaire s'appliquera au 1^{er} janvier 2025 uniquement pour les agents permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la CNRACL. Le nouveau taux passe de 5,67 % à 6.80 %.

VOTE : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4. Tarifs communaux 2025

Monsieur le Maire précise aux conseillers nouvellement élus que, chaque année, la commune délibère sur les tarifs à appliquer. Après discussion, il est proposé les tarifs suivants :

Location salle polyvalente à un résident de la commune :	2025
1 journée	180 €
1 week-end	270 €
2,5 journées (y compris le we)	315 €
½ journée/ soirée	100 €
Location salle polyvalent à un non-résident de la commune :	
1 journée	525 €
1 week-end	680 €
2,5 journées (y compris le we)	865 €
½ journée/ soirée	290 €
Location salle polyvalente à une association réauvilloise	Gratuit
Caution	1 000 €

Monsieur le Maire expose qu'un administré a fait une demande de location de la salle Derz'ass pour organiser un repas, son habitation étant trop petite. Après réflexion, les élus sont d'accord pour mettre à la location cette salle, au tarif ci-dessous (un règlement intérieur sera rédigé et voté au prochain CM) :

Location salle Derz'ass à un résident de la commune :	2025
1 journée (10h – 22h)	100 €

Vidéoprojecteur :	2025
1 journée	50 €
1 week-end	80 €
½ journée ou une soirée	30 €
Caution	500 €

Les travaux de la grange ont permis de sortir les plateaux et bancs de sous les décombres. Les bancs sont en bon état et les plateaux devront subir une rénovation (ponçage et peinture).

Location de matériel :	2025
Bancs et plateaux / tréteaux	3 € pièce
Livraison par la mairie sur la commune *	50 € A/R
Caution	500 €

Monsieur le Maire propose de continuer à travailler en 2025 sur la mise en place d'un point d'eau à chaque parcelle des jardins communaux.

Jardins communaux ;	2025
Jardins	40 € par an

Norbert PERRIN, Maire, précise que d'ici un ou deux ans la compétence eau et assainissement pourrait être transférée au regroupement du SAE Valaurie-Roussas et des communes de Chantemerle-lès-Grignan, Malataverne, Montjoyer, Réauville. Actuellement, une étude est en cours pour la faisabilité du projet.

<u>Eau et assainissement :</u>	2025
Raccordement eau	2 100,00 €
Abonnement eau	120,00 €
Consommation eau jusqu'à 150 m3	1,50 €/m ³
Consommation eau au-delà de 150 m3	1,80 €/m ³
Consommation eau au-delà de 250 m3	2,20 €/m ³
Raccordement assainissement	2 100,00 €
Abonnement assainissement	65,00 €
Consommation assainissement	0,65 €/m ³

Christian BERNARD part à 20h10 et donne procuration à Nathalie BERNARD.

VOTE : 9 + 1p POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION

5. Décision modificative n°3 – Budget de la commune 2024 M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLÈGRE qui expose au Conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif de la commune d'un montant de zéro euro équilibré en dépenses et recettes (0 €) comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	COMPTE	Libellé	MONTANT	COMPTE	Libellé	MONTANT
INVESTISSEMENT	21611-21-23	Biens historiques – sous-jacents	-37 850 €			
	231-23-23	Immobilisations corporelles en cours	37 850 €			
	2131-21-32	Constructions – Bâtiments publics	1 014 €			
	212	Agencements et aménagements	-1 014 €			
	TOTAL		0.00 €	TOTAL		0.00 €
FONCTIONNEMENT	6162	Assurance Dommage-construction	4 000.00 €			
	6411	Personnel titulaire	1 000.00 €			
	6450	Charges de sécurité sociale	1 350.00 €			
	6068	Autres matières et fournitures	- 6 000.00 €			
	60632	Fournitures de petit équipement	- 350.00 €			
		TOTAL	0.00 €	TOTAL		0.00 €

Ces mouvements de compte correspondent en investissement à modifier l'imputation de l'opération « restauration des croix » et à l'achat d'anti-pinces doigts pour l'école. Pour le fonctionnement cela correspond à rajouter du crédit pour le personnel titulaire suite à la mutation d'un agent au 1^{er} décembre 2024, charges comprises, ainsi que pour l'assurance obligatoire dommage-construction pour la nouvelle mairie.

VOTE : 10 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6. Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) - Noël des enfants 2024

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, les communes par l'intermédiaire de l'Association des Parents d'Élèves, offrent un cadeau à chaque élève. Cette année, l'APE étant en difficultés, c'est l'OCCE du Regroupement Pédagogique Intercommunal Montjoyer / Réauville qui va gérer le Noël des enfants.

Cette année, les institutrices proposent d'offrir un spectacle de magie aux élèves de la petite section au CM2. Puis un goûter de Noël avec des cadeaux pour chaque classe.

La somme proposée s'élève à 20.00 € par enfant, partagée entre les 2 communes du RPI.
Soit pour 59 élèves : $20 \text{ €} \times 59 / 2 = 590 \text{ €}$.

VOTE : 10 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le Maire rappelle que cette année le Noël des communes se déroule à Montjoyer le vendredi 20 décembre avec chants des enfants, vin chaud et vente de produits alimentaires. Les communes offrent deux livres à chaque élève.

Certains habitants de Réauville souhaitent également organiser une manifestation de Noël à Réauville avec partage du verre de l'amitié et repas type « auberge espagnole ». Il est prévu du vin et du chocolat chauds ainsi que des crêpes. Rendez-vous sur la place ROCHE le samedi 21 décembre à 17h. La municipalité offrira des mandarines et papillotes.

7. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 de la commune

Monique ALLÈGRE explique que chaque année la commune est autorisée à dépenser un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) pour régler des factures d'investissement avant le vote du budget primitif. Pour l'année 2025 il est possible de dépenser 446 037.13 € correspondant à 1 784148.60 € / 4.

Il est proposé les montants suivants en fonction des types de dépenses par chapitre :

N° de chapitre	Désignation chapitres de dépenses	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	10 000 €
21	Immobilisations corporelles	30 000 €
23	Immobilisations en cours	30 000 €

VOTE : 10 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

8. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 eau et assainissement

Monique ALLÈGRE explique que chaque année la commune peut dépenser un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) pour régler des factures d'investissement avant le vote du budget primitif. Pour l'année 2025 il est possible de dépenser 153 235.52 € correspondant à 612 942.10 € / 4.

Il est proposé les montants suivants en fonctions des types de dépenses par chapitre :

N° de chapitre	Désignation chapitres de dépenses	Montant autorisé
21	Immobilisations corporelles	20 000.00 €
23	Immobilisations en cours	20 000.00 €

VOTE : 10 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

9. Réhabilitation de la grange DUBOURG en nouvelle mairie– attribution du marché de travaux.

La commission d'appel d'offres en date du 3 juillet 2024, a décidé d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la réhabilitation de la grange en nouvelle mairie, pour un total de travaux de 1 085 164,90 € H.T. :

- **Lot n°01** « fondations spéciales », attribué à **SMG26** (allée des entrepreneurs 26700 PIERRELATTE), pour un montant de 74 323.66 € HT.
- **Lot n°02** « terrassements-gros œuvre-VRD », attribué à **SMG26** (allée des entrepreneurs 26700 PIERRELATTE), pour un montant de 275 231.76 € H.T.
- **Lot n°03** « enduits », attribué à **SMG26** (allée des entrepreneurs 26700 PIERRELATTE), pour un montant de 117 241.67 € H.T.
- **Lot n°04** « charpente bois-couverture-murs en paille », attribué à **SMG26** (allée des entrepreneurs 26700 PIERRELATTE), pour un montant de 100 107.60 € H.T.

- **Lot n°05** « menuiseries extérieures et intérieures bois », attribué à **BOISSIER SAS** (505 chemin de Valaurie 26230 RÉAUVILLE), pour un montant de 149 889.28 € H.T.
- **Lot n°06** « plâtrerie-peinture », attribué à **BOQUET PEINTURE** (11 allée des Dolomites 26700 PIERRELATE) et **ISOPLAQUE** (166 impasse de la robe 26130 ST PAUL TROIX CHÂTEAUX), pour un montant de 42 342.03 € H.T.
- **Lot n°07** « carrelage-faïence », attribué à **YAMAN MT CERAMICS** (10 rue Vaucanson 07200 AUBENAS), pour un montant de 24 499.92 € HT.
- **Lot n°08** « serrurerie », attribué à **ARNOUX** (1190 chemin des Echaravelles 26700 LA GARDE ADHEMAR), pour un montant de 27 145.75 € H.T.
- **Lot n°09** « élévateur », attribué à FGS ACCESS (6 rue Paul Bourret 26600 TAIN L'HERMITAGE), pour un montant de 24 228.00 € HT.
- **Lot n°10** « plomberie sanitaire-chauffage-ventilation », attribué à **SAS APOOLPI** (64 chemin de l'Ubac 26400 PIEGROS LA CLASTRE), pour un montant de 94 800.00 € H.T.
- **Lot n°11** « électricité », attribué à **GT ELEC 26** (1 allée de la cimenterie Vicat 26400 AOUSTE SUR SYE), pour un montant de 60 555.23 € H.T.
- **Lot n°12** « aménagements extérieurs », attribué à **PEREZ PAYSAGES** (6 allée des roseaux 26700 PIERRELATTE), pour un montant de 94 800.00 € H.T.

Le Maire précise être rassuré que les 4 premiers lots soient attribués à la même entreprise qui connaît bien la réhabilitation de ce genre de bâtiment. De plus, la coordination est facilitée entre chaque corps de métiers. SMG 26 va commencer les fondations par micropieux.

VOTE : 10 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

10. Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement collectif chemin de Grignan (tranche 1) – attribution du marché de travaux.

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement collectif chemin de Grignan, publié du 02 septembre au 07 octobre 2024 par le Conseil Départemental de la Drôme, désigné comme mandataire du maître d'ouvrage.

Le rapport d'analyse des offres, établi conformément aux critères édictés dans le règlement de consultation, classe première l'offre de SORODI pour un montant de 190 234 € HT (- 2,25 % par rapport à l'estimation du maître d'œuvre).

Les financements sollicités auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture (DETR) ont été attribués de manière à atteindre 80% d'aides publiques. Le reste à charge pour la commune devrait être de 70 000 € environ.

VOTE : 10 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINTS DIVERS :

Travaux voirie :

La place de la Paix qui se situe devant le cimetière est en mauvais état. Il est envisagé de la rénover pour la rendre plus jolie et fonctionnelle en délimitant des places de parking. Le stationnement pour camping-car serait conservé.

Nathalie BERNARD quitte la salle à 20h59 pour revenir à 21h01.

Travaux Grand'Rue et rue de la Croix : il faudrait prévoir un budget de 150 000 €.

La rue des Crozes, qui se situe derrière la mairie, est empruntée par les élèves pour accéder à la cantine et au périscolaire. Celle-ci comporte plusieurs trous qui seront rebouchés.

De même pour la rue du Jeu de quilles.

Rue de Montjoyer : projet de récupération des eaux de pluies dans la cuve du Tournillon.

Impasse de messieurs DARNAUD et CHAPPUIS : environ 50 m² à restructurer.

Cimetière :

La commune souhaiterait lancer une procédure de reprise des concessions en 2025.

Dans le columbarium actuel, il ne reste plus qu'une case donc le projet de 2025 est de rajouter un module avec 12 cases.

De plus, il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur ainsi que les tarifs.

Vente de l'immeuble « bar » :

Le notaire a décalé la signature pour la promesse d'achat car le futur acquéreur est toujours dans l'attente de vendre un bien immobilier. Une date sera fixée ultérieurement.

Séparation des réseaux eaux pluviales et assainissement :

Les travaux vont démarrer début 2025 ce qui va permettre de limiter le déversement des eaux de pluies dans le lagunage qui pollue les eaux usées.

Le 9 décembre prochain, une injection de produit fluorescent sera réalisée dans le réseau qui repart vers l'impasse Ruinel. Ceci va permettre de contrôler comment l'eau se résorbe dans les sols naturellement ou dans le pompage du SAE Valaurie-Roussas.

Les usagers concernés recevront un courrier.

D'ici la fin 2026, voir pour lancer une étude sur les résultats de séparation des réseaux d'eau pluviale et assainissement.

Nouvelle mairie :

Un projet pédagogique est à l'étude avec Mme JOMAIN, du cabinet d'architecture Kypseli, le CAUE et les enseignantes de l'école.

Pour officialiser le démarrage du chantier, le Maire propose d'associer les enfants de l'école.

Vente des parcelles F597 et F686 :

Monsieur OGIER souhaite acquérir ces deux parcelles. La F686 correspond à l'habitation du tènement DUBOURG estimée par l'EPORA à 62 500 €.

La parcelle F597 de 133 m² se situe à l'angle de la rue du clavier des Mauresques. Cette parcelle est constructible mais considérée comme un terrain de loisirs vu sa taille. Il est proposé de la vendre à 40 € le m² soit environ 1320 €. A voir si la commune demande à un géomètre de détacher un morceau au bout du terrain pour agrandir le passage piétonnier.

Réhabilitation du tènement DUBOURG :

La commune est propriétaire depuis le 1^{er} octobre dernier. Elle envisage d'avancer dans la réhabilitation du tiers lieu en faisant une salle de restauration dans l'écurie. La commune est éligible à des aides pour des travaux jusqu'à 300 000 € au taux de 30 %, soit 100 000 € de subvention.

L'étage de l'écurie pourrait être aménagé en espace de coworking et le local actuel de coworking en appartement à la location.

De plus, la commune envisage de mettre à disposition de l'occupant la salle à l'étage pour faire salle de restaurant et pour des activités.

Réhabilitation de l'école :

Quand la mairie actuelle aura déménagé dans les nouveaux locaux, l'école pourra occuper les lieux.

Le Maire souhaite qu'une commission soit constituée pour travailler sur le projet d'aménagement des locaux.

Compositions des commissions municipales :

Finances : Monique ALLÈGRE, Marc GASSER, Nathalie BERNARD, Jean-Luc FAUCON.

Travaux : Marc GASSER, Gérard CHEVRIER, Jean-Luc FAUCON, Joan PUYRAIMOND.

Urbanisme : Norbert PERRIN, Jean-Luc FAUCON, Marc GASSER, Gérard CHEVRIER.

Éducation : Monique ALLÈGRE, Laure BOUDON, Joan PUYRAIMOND, Nathalie BERNARD, Christian BERNARD.

Animation : Monique ALLÈGRE, Fabrice PRAVE, Christian BERNARD, Joan PUYRAIMOND, Nathalie BERNARD.

Patrimoine : Fabrice PRAVE, Christian BERNARD, Lauriane MOINE.

Risques naturels : Norbert PERRIN, Marc GASSER, Jean-Luc FAUCON.

Communication : Lauriane MOINE, Fabrice PRAVE, Monique ALLÈGRE, Joan PUYRAIMOND.

Appels d'offres : Titulaires : Gérard CHEVRIER, Jean-Luc FAUCON, Norbert PERRIN, Suppléants : Laure BOUDON, Marc GASSER.

Action sociale : Titulaires : Monique ALLÈGRE, Norbert PERRIN, Laure BOUDON, Suppléants : Fabrice PRAVE, Lauriane MOINE.

Invitation nouveaux arrivants :

Le Maire souhaite inviter et présenter les nouveaux arrivants lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 18h30 à la salle polyvalente.

Éoliennes Roussas et Réauville :

Les éoliennes de Roussas doivent être changées prochainement. Il y aura 2 éoliennes plus grandes et les

autres seront plus puissantes.

Les essais de passage du camion en 2023 n'ont pas été concluants. Le transport par hélicoptère ou par Allan est trop coûteux. L'entreprise qui gère le changement des éoliennes est revenue en mairie de Réauville pour trouver un nouvel arrangement. Elle propose à la commune de Réauville de retester le passage du camion en coupant des branches d'arbres qui gênent et de démolir le muret en pierre du parc des moutons pour ensuite le reconstruire après leur passage. Elle propose également une indemnité financière de 40 000 € environ. La commune a demandé l'avis d'un paysagiste pour connaître les conséquences pour les arbres.

Parc éolien de la société ESCOFI :

La commune a autorisé la société ESCOFI à lancer une étude en juillet 2024. Récemment, un réauvillois a envoyé un courrier à la commune suite à cette délibération. Le Maire lit le courrier aux élus et propose un courrier de réponse.

Marché de Noël de Roussas :

Le Maire indique qu'il a reçu une invitation au marché de Noël de Roussas et propose aux élus qui le souhaitent de répondre favorablement à l'invitation.

Tour de table :

Jean-Luc FAUCON souhaite que les nouveaux élus soient satisfaits de leurs nouvelles fonctions.

Monique ALLÈGRE propose à la commission finances de préparer le budget 2025 à partir de janvier.

Norbert PERRIN explique que la personne qui doit acheter le bar a eu des soucis de santé et doit donner une réponse en décembre.

Fabrice PRAVE explique que l'association Du Bourg arrête la gestion de l'épicerie et de la petite restauration pour se consacrer aux animations culturelles. Il est proposé de mettre en gérance la partie épicerie et petite restauration en vendant le fond de commerce avec le matériel. Des conventions seront mises en place entre les différentes parties. L'association a effectué des travaux à hauteur de 23 000 € qui pourraient être refacturés à la commune, désormais propriétaire des bâtiments.

Gérard CHEVRIER a participé à une réunion d'urbanisme à Valréas. Il a apprécié de rencontrer les maires des autres communes.

Marc GASSER qui participait également à cette réunion, précise que le budget ADS de la CCEPPG est en équilibre et qu'aucune augmentation n'est à prévoir pour 2025. Environ 780 dossiers ont été traités en 2024, avec une baisse du nombre des permis de construire mais une augmentation des déclarations préalables.

A l'avenir, les attestations sismique ainsi que celles relatives à l'argile devront être jointes lors du dépôt du dossier de permis de construire ainsi que lors des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Pour rappel, la commune de Réauville a choisi de ne pas refacturer le coût de traitement des dossiers d'urbanisme. Les pétitionnaires sont invités à regrouper leur demande.

Lauriane MOINE propose de se réunir pour préparer le bulletin municipal qui devrait paraître en janvier 2025.

Laure BOUDON aimerait travailler sur la gestion de l'eau en impliquant les institutrices et les élèves. Voir pour mettre une rubrique dans le bulletin communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Lauriane MOINE,
Secrétaire de séance

